

Zeitschrift: Schweizer Hotel-Revue = Revue suisse des hotels
Band: 44 (1935)
Heft: 38

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 23.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Nos tarifs ferroviaires et l'hôtellerie

On ne cesse de nous répéter que nous devons nous adapter aux conditions économiques mondiales. Nos pouvoirs publics, qui eux-mêmes n'adaptent nullement les dépenses de leurs administrations à la situation économique actuelle, insistent constamment sur la nécessité de cette adaptation... pour les personnes privées! Au cours des dix dernières années, maintes adaptations se sont cependant produites. Les prix d'hôtels ont considérablement baissé, les loyers ont diminué quelque peu, des usines et entreprises publiques ont modéré leurs taxes, plusieurs denrées alimentaires se vendent moins cher. Mais nos billets de chemins de fer coûtent encore autant qu'il y a dix ans.

«La Suisse est belle, mais elle est chère!» entend-on dire à Paris. «Die teure Schweiz — la Suisse chère!» répète-t-on à Hambourg, à Berlin et à Vienne. Si quel qu'un veut entreprendre un voyage, il commence par consulter l'indicateur des chemins de fer, c'est-à-dire il se renseigne sur le prix des billets. Or le Français constate que le trajet de 206 km. de Bâle à Coire lui coûtera, en troisième classe d'un train direct, 17 fr. 45, soit environ 86 francs français, tandis que pour les 526 km. de Paris à Bâle il ne payera que 104 francs français. Il en conclura que la Suisse est au moins deux fois et demie plus chère que son pays. Il ne se demande pas si ses autres dépenses en Suisse atteindront ou non cette proportion; il généralise, ce qui n'est pas juste évidemment, mais qui est humainement compréhensible. Le Munchicois met en parallèle les 10 marks 40 que lui coûte le trajet de 221 km. jusqu'à Lindau avec le prix d'un trajet suisse de même longueur et il en conclut que chez nous tout est au moins 50% plus cher. Le prix des billets de chemin de fer a ainsi une répercussion fatale sur le tourisme et sur les affaires de l'hôtellerie.

On a souvent prétendu dans nos hautes sphères ferroviaires que les billets de chemin de fer ne représentent qu'une minime partie de l'ensemble des frais de voyages. En pratique, cela est faux dans la plupart des cas. Supposons qu'un Bâlois veuille faire un séjour de deux semaines à Montreux, qu'il paye un prix de pension de 8 fr. et qu'il fasse le voyage en troisième classe. Cela lui fait une dépense de 132 fr. à l'hôtel, pour-boire compris, en regard d'une dépense de 36 fr. 40 pour le chemin de fer. Mais ce Bâlois économise au moins 3 fr. par jour du fait qu'il ne mange pas à la maison, ce qui réduit en réalité ses dépenses d'hôtel à 87 francs. Sa dépense pour le chemin de fer représente bel et bien le 30% de ses frais de vacances.

Nos chemins de fer ont fait des concessions aux étrangers, mais combien inférieures à celles que l'on offre aux touristes dans d'autres pays, en Italie et en Allemagne par exemple. D'autre part, les rabais consentis en Suisse n'ont eu jusqu'à présent qu'un caractère saisonnier et ne sont pas même mentionnés de ce fait dans les indicateurs. Il en résulte qu'ils sont insuffisamment connus à l'étranger. Chez nous, on considère ces rabais avec des sentiments très mélangés. Le contribuable suisse, «propriétaire des dettes» de ses chemins de fer, ne comprend pas qu'il doive payer plus cher que l'étranger pour les utiliser.

Il est vrai que l'on a introduit en Suisse le système des trains spéciaux à prix réduits et surtout des trains de sport. Sans méconnaître les avantages de ces trains, il faut pourtant constater qu'ils ne présentent qu'un intérêt très relatif pour l'hôtellerie et le vrai trafic touristique. Or c'est le tourisme en général qu'il faudrait encourager et développer. Il faudrait favoriser non seulement les sports et les brèves excursions de weekend, mais aussi l'ancien esprit du véritable touriste, qui se complaisait parmi les beautés naturelles du pays et les restes pittoresques

de la civilisation de nos ancêtres, et non pas seulement à des matches de football ou à d'autres exhibitions analogues. Les prix trop élevés de nos chemins de fer nuisent fortement au retour de ce contact entre le peuple d'un côté, la nature, le passé et les arts d'autre part.

On réclame partout depuis des années une baisse générale de nos tarifs ferroviaires, en faisant valoir de solides et innombrables motifs. Les hôteliers et leurs fournisseurs, dont l'activité a des répercussions économiques heureuses jusque dans les hameaux de nos campagnes, ont un besoin absolu, pour que leur action ait l'influence nécessaire sur le redressement de notre économie nationale, d'un abaissement des tarifs des chemins de fer. Cette mesure développerait certainement le trafic touristique général et favoriserait considérablement ainsi l'écoulement de nos produits indigènes. Le personnel si nombreux des hôtels, des chemins de fer et de tant d'autres professions dépendant du tourisme verrait également sa situation s'améliorer, en ce sens que son travail se répartirait sur toute la semaine, au lieu de s'accumuler sur le weekend.

Ce qu'il nous faut, c'est une baisse générale des tarifs ferroviaires, où l'étranger verrait un symbole de la baisse du coût de l'existence dans notre pays.

(Traduction libre de l'allemand)

Tourisme germano-suisse

(Communiqué de la Fédération suisse du tourisme)

Un accord a été conclu entre le gouvernement allemand et le gouvernement suisse, en vertu duquel les paiements à la charge du compte du tourisme sont repris dans les cas suivants:

a) pour des ressortissants allemands qui séjournent en Suisse dans des instituts d'éducation ou qui y font des études;

b) pour des ressortissants allemands qui doivent faire en Suisse une cure sous surveillance médicale;

c) pour des ressortissants allemands qui se trouvaient déjà en Suisse avant le 27 août et qui avaient fait inscrire dans leur passeport, avant cette date, des devises de voyage pour le mois de septembre (éventuellement aussi pour le mois d'octobre).

La procédure de paiement de l'équivalent des devises en Suisse est la suivante:

Pour autant que les personnes désignées ci-dessus sous les lettres a) et b) séjournent dans des sanatoriums, des établissements de cures, des instituts d'éducation, etc., les paiements sont effectués par l'Office suisse des compensations directement à ces établissements, qui délivrent les fonds aux ayants-droit selon la mesure des besoins démontrés.

S'il s'agit de personnes demeurant en logement privé (notamment les étudiants), les fonds sont transférés à une banque du lieu de séjour, où les étudiants peuvent encaisser l'argent qui leur est habituellement nécessaire, et cela sans fournir d'attestation spéciale sur son emploi. Les personnes qui doivent faire une cure sous surveillance médicale et qui demeurent en logement privé doivent rendre compte, par contre, en produisant des notes et par des explications verbales, de l'utilisation des fonds.

Il est à recommander aux voyageurs allemands qui ont l'intention de prendre en Suisse un logement privé de se faire indiquer, par la banque allemande où ils payent leur montant en marks, une banque suisse comme organe de versement où ils pourront toucher leurs fonds. S'ils n'ont pas accompli cette formalité, ils doivent, après leur arrivée, communiquer leur adresse à l'Office suisse des compensations (Schweizerische Verrechnungsstelle) à Zurich, Börsenstrasse 26, afin que cet office puisse leur indiquer l'établissement qui effectuera les versements.

Pour les personnes désignées plus haut sous la lettre c), l'Office suisse des compensations effectuera aussi les paiements di-

rectement à des banques; celles-ci les remettront aux voyageurs en observant l'échelonnement en vigueur antérieurement et dans la mesure de l'utilisation démontrée.

Il est recommandé aux voyageurs de cette catégorie, en opérant le versement de leurs devises auprès d'une banque allemande, de se faire indiquer par cet établissement une banque de leur lieu de séjour en Suisse où ils désirent pouvoir toucher leurs fonds. En tous cas, cette adresse doit être mentionnée dans l'avis de versement établi par la banque allemande.

Zurich, le 13 septembre 1935.

Fédération suisse du tourisme.

Note de la rédaction. — On constate qu'il n'est pas question dans ce communiqué des voyages touristiques proprement dits. On n'a réglé pour le moment que la situation des malades et des étudiants. Les pourparlers continuent en ce qui concerne les conditions futures du tourisme.

Pour la jeunesse hôtelière

(Traduit de l'allemand)

Nous savons tous combien il est difficile aujourd'hui de procurer à la jeunesse hôtelière la formation professionnelle qui lui est nécessaire. Nous possédons de très bonnes écoles spéciales pour les futurs hôteliers; mais l'école ne suffit pas: la vie hôtelière exige plus que jamais des hommes ayant passé par la pratique. En outre, pour la plus grande partie des parents de jeunes gens se destinant à la carrière de l'hôtellerie, les écoles sont trop chères, car par suite des circonstances économiques actuelles, le rendement des entreprises hôtelières est réduit à un minimum et les anciennes réserves ont généralement disparu.

Que faut-il imaginer pour donner à ces jeunes gens la possibilité de progresser quand même? Au temps de notre jeunesse, il était facile d'aller courir le monde et d'y acquérir la pratique professionnelle indispensable. Avec fort peu d'argent et sans grandes difficultés, le jeune homme énergique et de bonne volonté pouvait faire son chemin dans d'autres pays, l'autorisation d'y séjourner et d'y travailler étant largement accordée.

Mais il en va tout autrement aujourd'hui. Les Etats étrangers verrouillent leurs portes devant nos jeunes hommes. Ce n'est qu'après avoir surmonté de nombreux obstacles et à la condition d'être en possession d'un solide pécule qu'un jeune Suisse réussit à faire un stage à l'étranger. La plupart de nos futurs hôteliers sont contraints de rester dans leur petit pays à l'âge où ils devraient voyager. Mais dans le pays les chances d'avancement sont minimes.

Ce n'est pas sans de gros soucis qu'une grande partie des parents envisagent maintenant la formation professionnelle hôtelière de leurs fils. La formation pratique à l'étranger, qui peut être obtenue exclusivement par voie d'échange, entraîne beaucoup de frais et demeure du reste difficilement réalisable.

Je reconnais le gros travail de notre Hôtel-Bureau à Bâle, celui de nombreux collègues et aussi celui de certains employés supérieurs qui n'épargnent aucune peine pour mettre des membres de notre jeunesse hôtelière en mesure d'aller chercher de la pratique et de l'avancement à l'étranger. Mais les circonstances du moment empêchent de donner à tous nos jeunes gens de l'hôtellerie une formation professionnelle suffisante sans de trop grands sacrifices financiers des parents.

Il est donc devenu absolument nécessaire de porter remède aux inconvénients qui désavantagent gravement la jeunesse hôtelière actuelle. Ce remède doit être cherché dans l'aide par soi-même et dans le cadre des membres de la S.S.H.

Il devrait être possible, à mon avis, avec le concours de l'Hôtel-Bureau, de créer une

espèce d'office intermédiaire où l'on pourrait procéder à des échanges réciproques de jeunes gens de l'hôtellerie, et cela dans le pays même. Notre jeunesse aurait ainsi plus de chances d'acquiescer en temps utile la pratique hôtelière variée qui lui est indispensable.

Après une activité d'une année ou d'une saison dans une entreprise et d'entente avec le chef de cet établissement, le jeune homme ferait l'objet d'un nouvel échange et passerait dans une autre maison, sans avoir à attendre longtemps du travail.

Nous devrions aussi faire en sorte de faciliter davantage les échanges entre nos jeunes Confédérés, Suisses allemands, romands ou italiens, qui apprendraient ainsi à mieux connaître et à mieux estimer leurs camarades des autres parties du pays. B.

Echange de stagiaires entre la Suisse et la France

La police fédérale des étrangers communique qu'un arrangement relatif à l'admission réciproque des stagiaires a été récemment conclu entre la Suisse et la France. Cet arrangement a été approuvé par les deux gouvernements et est entré en vigueur.

Il prévoit qu'un nombre limité de ressortissants de chacun des deux Etats, âgés de trente ans au plus, obtiennent, sans qu'il soit tenu compte de la situation du marché du travail, l'autorisation de travailler dans l'autre Etat pendant une année, comme employés rétribués ou comme volontaires, afin de s'y perfectionner dans la langue, ou dans les usages commerciaux ou professionnels. L'autorisation peut exceptionnellement être prolongée pour six mois. Lorsque le stagiaire accomplit un travail normal, l'autorisation n'est accordée que si l'employeur s'engage à le rémunérer d'après les taux en usage dans la profession et dans la région.

Les jeunes Suisses désireux de faire un stage en France doivent, une fois qu'ils ont trouvé un emploi dans ce pays, adresser une demande d'autorisation de prendre cet emploi à l'Office fédéral de l'industrie, des arts et métiers et du travail, à Berne, qui la transmettra à l'autorité française compétente. Le requérant ne doit pas entrer en France pour occuper son emploi avant d'avoir reçu, par l'entremise de l'Office susmentionné, l'autorisation des autorités françaises.

Comme un nombre limité seulement d'autorisations seront accordées chaque année, il est recommandé de présenter dès que possible les requêtes pour 1935. L'Office fédéral susdit est prêt à donner des indications sur la manière de rédiger les requêtes.

Il existe un arrangement semblable avec la Belgique. Certaines facilités peuvent être accordées aux jeunes Suisses pour aller se perfectionner aux Pays-Bas ou en Italie.

Mont-Blanc ou Simplon

Le projet de percement d'un tunnel routier sous le Mont-Blanc intéresse directement la Suisse romande à plus d'un titre. Dans un précédent article (No 36 du 5 septembre), nous avons signalé une espèce de contre-projet tendant à faire passer le grand trafic routier franco-italien par le second tunnel du Simplon et non par le Mont-Blanc, car cette dernière voie éloignerait le mouvement touristique des cantons romands.

Dans la Gazette de Lausanne du 12 septembre, M. le conseiller d'Etat Albert Picot, de Genève, réfute la thèse des partisans du Simplon. Il déclare qu'il n'est pas juste pour la Suisse romande d'opposer le Simplon au Mont-Blanc. En réalité, Genève n'a pas d'intérêt opposé au Simplon et le reste de la Suisse romande n'a pas d'intérêt opposé au Mont-Blanc. «Genève, dit M. Picot,

Steppdecken

Das **Umarbeiten alter Decken** besorge ich gewissenhaft.
Meine Spezialitäten sind **Indantfren gefärbte Licht- und waschechte Stoffe**.
Die Kollektion ist reichhaltig und die Preise sind stark **reduziert**.

W. Geelhaar
Bern
GEGR 1869
Thunstrasse 7 · Helvetiaplatz · Tel. 21.058

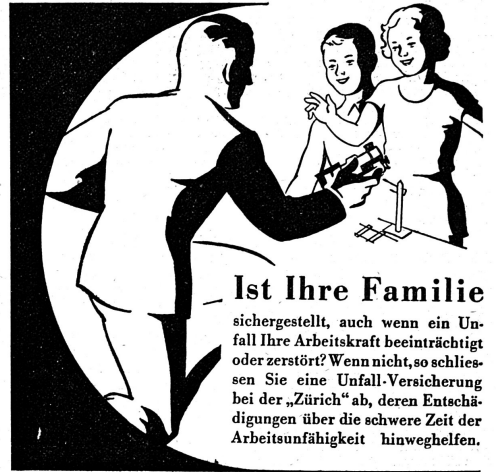
Der gute Ruf

das Renomme Ihres Hauses hängt zum grossen Teil von der Küche ab. Sie werden deshalb beim Einkauf der Lebensmittel Gewicht darauf legen, dass Sie nur Qualitätsware bestellen. Jahrelange Branchen-Kenntnis und mein reichhaltiges Lager garantieren Ihnen vorteilhafte Belieferung in

**KAFFEE UND TEE
KONSERVEN ALLER ART
GETROCKNETE FRÜCHTE
SPEISEFETTE UND -ÖLE
REIS, TEIGWAREN ETC.**

HANS GIGER

Lebensmittel en gros **BERN** Kaffee-Grossrösteri
Gutenbergstr. 3



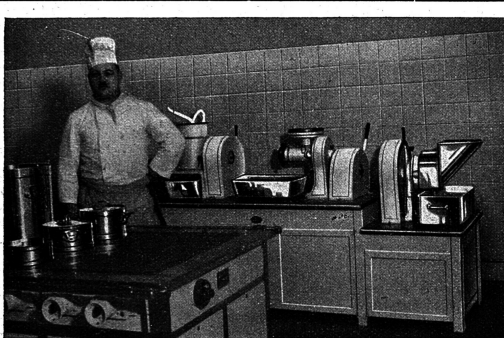
Ist Ihre Familie

sichergestellt, auch wenn ein Unfall Ihre Arbeitskraft beeinträchtigt oder zerstört? Wenn nicht, so schließen Sie eine Unfall-Versicherung bei der „Zürich“ ab, deren Entschädigungen über die schwere Zeit der Arbeitsunfähigkeit hinweghelfen.



Vergünstigungen

gemäss Vertrag mit dem Schweizer Hotelier-Verein beim Abschluss von Unfall- und Haftpflicht-Versicherungen



Diese Anlage wurde im Hotel Metropol Bern ausgeführt.

MODERNE

KÜCHENMASCHINEN- UND GESCHIRRWASCH-ANLAGEN

Fachmännische Ausführung. — Zahlreiche Referenzen aus allen Gebieten der Schweiz.

CHRISTEN
& Co. A.G. · Telephone 25.611 · Bern

... aber gewiss,
nur bei Inserenten
kaufen!

Ventilation
erstellt auf Grund langjähriger Erfahrungen und modernster Fabrikationsrichtung
Wilk. Wexler
für Hotels, Restaurants, Küchen etc.
beste Referenzen
Lufftechn. Anlagen Wetzikon-Zh.

Die gute **TEZ**
Druckmaschine ist führend in der Verkehrswerbung
Verlangen Sie unser **Handbuch** und **Musterkollektion** Sie Ihnen reiche Anregung vermittelt
Gehr. Pfalz A.G., Zürich
Buch-Stein-Offset- und Kupferdruck
Telephon 26 887

HEIMELIG!

frohlockt der Gast, und Sie, Herr Hotelier, haben den Nutzen, wenn als Schutzwand hinter Zimmertolletten das wohlliche, farbige

Glanz-Eternit

verwendet wird. Höchste Hygiene, da abwaschbar. Niedriger Preis. Auf jeder Unterlage montierbar. — Muster, Prospekt und Kostenvoranschläge durch

Glanz-Eternit A.G. Niederurnen



MODELL Nr. 203

Der bequeme leichte Sessel aus massiv gebogenem Buchenholz, mit Rohrrücken und Polstersitz. Ein sehr beliebtes Modell.
VERWENDUNGSSORTE:
Café Odeon, Basel
Hotel Touring Garni, Basel
Kunst- und Konzerthaus, Luzern
Hotel Krone, Rheinfelden

Horgen-Glarus Stühle sind beste Schweizerarbeit

A.G. MÖBELFABRIK HORGEN-GLARUS
in Horgen

Gründet 1892 - Telephon Nr. 924 603

Beste **ESWA** Bezugsquelle.

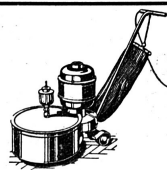
für **Mangebezüge**: Filze, Wollfries, Molton, roh Baumwolltuch, alle gangbaren Breiten, Gurten aller Art nach Mass

für **Waschnetze**, diverse Sorten und Grössen

für **Wäschesammelsäcke**, sehr solid

für **Band** mit eingewobenen Zeichen und Namen

***ESWA* Dreikönigstr. 10 ZÜRICH**
Einkaufs-Centrale für schweiz. Wäschereibetriebe
Maison d'achat pour buanderies suisses



Die beste Schonung der Fussböden

bei ihrer Reinigung garantiert die Bodenputzmaschine Universal.
Machen Sie einmal einen Versuch.

Suter-Strickler Söhne, Maschinenfabrik, Horgen

An die Herren Hoteliers der deutschen Schweiz!

Meinem Sohn, der seit 1. Juni in einem Hotel in Nizza tätig ist, droht die Wegweisung aus Frankreich. Dieses Verhängnis kann vermieden werden, wenn ein Franzosen-Bub in die Schweiz als Austausch platziert werden kann. Welcher Hotelier der deutschen Schweiz wäre in der Lage, einen Franzosen zu beschäftigen?
Adresse: Jak. Thüring, Handlung, REIDEN (Luzern).

.Fen'
Cafémaschine 1935
100% Ausnutzung
Fen A.G. Basel 5

Kaffee

Unübertroffen in Qualität. Unsere **SPEZIAL-**

Hotel-Mélanges

Personal	1.60
Kaffi	1.80
Frühstück	2.—
Restaurant	2.40
Hotel	2.60
Lauber	2.80
Buffet	3.—
Mokka	3.20
Café Turco	3.60
Coffeinfrei	3.80

Verlangen Sie Muster oder Probebelieferung
Grossrösterei Lauber & Co. Luzern
Maihof 96 Tel. 23.337

Weinflaschen

grün und weiss, in Waadtländer-, Bordeaux-, Burgunder- und Rheinwein-Form. Lieferung auch in kleinen Quantitäten.

Glashütte Bülach A. G. in Bülach
Telephon Nr. 5 · Illustrierte Preisliste

Zu verkaufen

Das im Hauptort Appenzell zentral gelegene

Hotel Hecht

Das Hotel gilt als erstes Haus am Platz. Zentralheizung, freundliche Gastzimmer, 40 Betten, schöne Esszimmer und Gesellschaftsräume, Restaurant mit Terrasse, Auto-Garage.
Für tüchtige Fachleute sichere Existenz. Interessenten wollen sich melden unter Chiffre W. T. 2944 an die Schwester Hotel-Revue, Basel 2.

A vendre à Cannes

Hôtel meublé

62 chambres, 35 salles de bain, mobilier art moderne, belle lingerie. Clientèle à augmenter en faisant Restaurant. Très grande Halle, beau garage. Affaire très intéressante pour professionnel. Voir Mr E. Pitton, Rue St-François No 20, Lausanne.

Büffet

prächt., nussb., 2,8 m lg., à ca. 650 Fr. zu verk. (neu 5000 Fr.)
Besichtigung Culmannstrasse 6, Part., Zürich.

la Salami

zu Fr. 4.— per Kilo
gegen Nachnahme versendet
ENRICO CROCE Bellinzona

A vendre Restaurant-Pension

à Genève, cause santé. Plein centre de la ville. 30 ans d'existence. Occasion unique pour chef de cuisine. Prix intéressant. Offres sous chiffre K 9404 X à Publicitas, Genève.

Kartoffeln

Wir sind Verkäufer von **Speise-Kartoffeln**

Idéal Böhms **Mille-Fleurs Industrie**

Waggon von 5 bis 10 Tonnen zu den günstigsten Bedingungen. — Verlangt Offertenangaben bei der Landwirtschaftlichen Genossenschaft des Broyebezirks Stäffis, am See, Telephon Nr. 55.